

## REQU 2 6 JAN, 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Louis CHRIST Député du Haut-Rhin Maire de Ribeauvillé

> APF Délégation du Haut-Rhin Monsieur Christian MEISTERMANN 70, rue des Merles 68100 MULHOUSE

Turckheim, le 13 janvier 2015

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention, par votre courrier en date du 12 janvier 2015, sur l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie, pour les personnes handicapées, qui sera soumise prochainement à la ratification du Parlement.

Cette Ordonnance crée l'agenda d'accessibilité programmée, qui octroie des délais supplémentaires de 3 à 9 ans pour la mise en accessibilité des équipements selon leur nature et dispense les communes de moins de 500 habitants d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Vous considérez, avec d'autres associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs familles, que ce texte constitue un renoncement et trahit l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vos préoccupations relatives à cette ordonnance demeurent légitimes, tant les avancées de la loi de 2005 avaient fait naître des attentes auprès des personnes handicapées.

Je veillerai à ce que le texte qui vous préoccupe soit amendé, de telle sorte que les progrès tracés par la loi de 2005 ne restent pas concrètement lettre morte.

Vous assurant de tout mon engagement en l'espèce et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression d mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis CHRIST

ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Université - 75355 PARIS CEDEX 7 - ☎ 01 40 63 33 62 - ⊜ 01 40 63 33 92